

Arrêté n° 2023-288

Vu l'instruction n° 05-042-M9-R du 30 septembre 2005 relative aux régies de recettes et régies d'avances des établissements publics nationaux et des établissements publics locaux d'enseignement d'avances et des régisseurs de recettes,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics,

Vu l'arrêté en date du 1^{er} septembre 2019 instituant une régie de recettes auprès du Service de Santé Universitaire,

Vu l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics,

Vu l'arrêté n° 2023-134 nommant Sandrine ESPINOSA régisseuse intérimaire de la régie permanente du Service de Santé Universitaire,

Article 1 : Mme Lisa BEYS est nommée régisseuse de la régie permanente de recettes avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans la décision de création de la régie.

Article 2 : En cas d'absence pour maladie, congé, ou tout autre empêchement exceptionnel, Mme Lisa BEYS sera remplacée par Mme Chantal BABEL.

Article 3 : Mme Lisa BEYS est susceptible de percevoir une indemnité de responsabilité dans les conditions prévues par l'arrêté du 28 mai 1993. L'indemnité de responsabilité est payable annuellement.

Article 4 : La régisseuse est, conformément à la réglementation en vigueur, personnellement et pécuniairement responsable de la garde et de la conservation des fonds et valeurs qu'elle recueille ou qui lui sont avancés par les comptables publics, du maniement des fonds et des mouvements du compte de disponibilités, de la conservation des pièces justificatives ainsi que de la tenue de la comptabilité des opérations.

Article 5 : Le présent arrêté prend effet au 7 novembre 2023.

Article 6 : Toutes dispositions précédemment arrêtées dans ce domaine sont abrogées notamment l'arrêté 2023-134 susvisé.

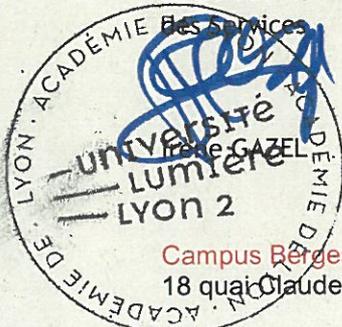
A Lyon, le 19 octobre 2023

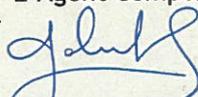
La Directrice Générale
Des Services

Po Pour agrément,
L'Agent Comptable

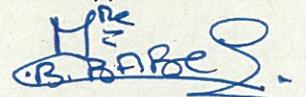
Pour acceptation,
La régisseuse

Pour acceptation
La suppléante




Xavier EYMARD


Lisa BEYS


Chantal BABEL